

Von: Newsletter Jurinfo
Gesendet: Mittwoch, 13. Oktober 2010 12:17
An: Newsletter Jurinfo
Betreff: Newsletter No 8/2010 « Informations juridiques »

Mesdames, Messieurs,

Nous avons le plaisir de vous faire parvenir le No 8/2010 de la Newsletter « Informations juridiques ». Nous vous en souhaitons une bonne lecture.

Table de matière :

1. Loi sur les conseils en brevets (LCBr)
2. Accord de lutte contre la contrefaçon et le piratage (ACTA) – Publication du projet de l'accord *Formations*

Publié le 05.10.2010

1. Loi sur les conseils en brevets (LCBr)

Après avoir examiné les résultats de l'audition :

<http://www.admin.ch/ch/f/gg/pc/ind2010.html#DFJP> relative à l'ordonnance sur les conseils en brevets et tiré au clair certaines questions, l'Institut Fédéral de la Propriété Intellectuelle (IPI) prévoit désormais de mettre en vigueur la LCBr le 1er juillet 2011. L'approbation de cette planification par le Conseil fédéral est cependant réservée.

Publié le 06.10.2010

2. Accord de lutte contre la contrefaçon et le piratage (ACTA) – Publication du projet de l'accord

Le texte publié en anglais :

https://www.ige.ch/fileadmin/user_upload/Juristische_Infos/e/acta_consolidated_text_final.pdf reflète la teneur de l'accord au terme du onzième et dernier cycle de négociations qui s'est tenu à Tokyo (2 octobre 2010).

Formations

Cours: «Droits immatériels: une formation axée sur la pratique» - au printemps et à l'automne 2011 à Berne

L'Institut Fédéral de la Propriété Intellectuelle (IPI) propose pour la quatrième fois un module de trois jours en allemand pour les collaborateurs spécialisés qui sont responsables des procédures administratives en relation avec les titres de protection. La formation s'adresse aussi bien à des personnes travaillant dans des cabinets de conseils en marques ou en brevets qu'à des collaborateurs de divisions PI dans l'industrie. En réponse à diverses requêtes, le module couvre l'ensemble des aspects pratiques relatifs au dépôt, à l'enregistrement et au transfert des divers titres (procédures nationales et internationales). Il offre ainsi aux participants une introduction globale et approfondie dans les divers domaines de propriété intellectuelle. Cliquez ici pour obtenir les programmes et de plus amples renseignements en allemand :

<https://www.ige.ch/de/schulung/immaterialgueterrechte-eine-praxisorientierte-ausbildung-2011.html>.

Avec nos meilleures salutations

Institut Fédéral de la Propriété Intellectuelle

Félix Addor
Directeur suppléant